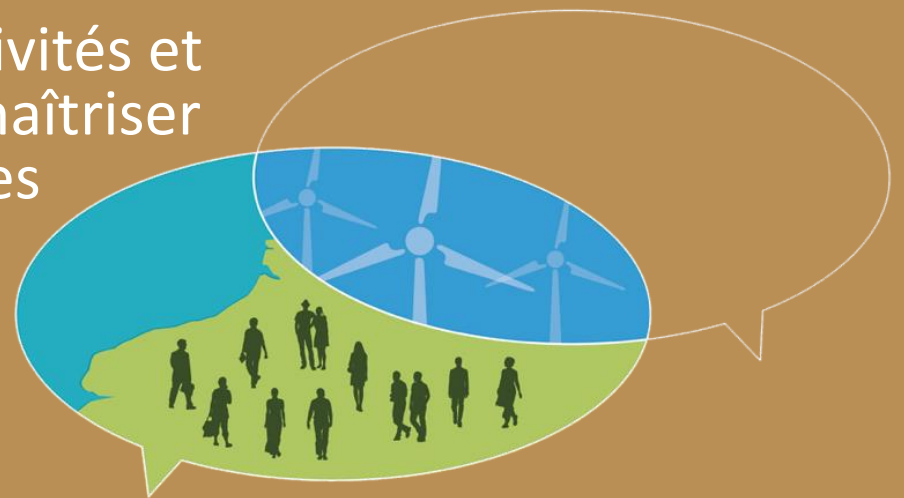


Atelier thématique

L'impact du projet sur les activités et pratiques en mer : peut-on maîtriser les risques, tout en limitant les contraintes ?

12 juin 2015
17h-21h



Mot d'accueil

Sébastien Jumel
Maire de Dieppe



Commission nationale
du débat public

Vous donner la parole
et la faire entendre.

Commission particulière du débat public

Etienne Ballan

Le débat avance

50/100

4/9 rencontres

410 participants en salle 210 en ligne

1 émission de télé 8 débats mobiles

64 questions 31 réponses

228 avis 5 points de vue

75 commentaires

890 Facebook 395 Twitter

Nous tirons des enseignements de chaque rencontre :
partagez et commentez ces documents, pour nourrir la
rédaction du compte rendu du débat !

Les grandes rencontres du débat

I 3 grandes réunions publiques

Pour faire un tour d'horizon de toutes les questions que le projet soulève et des avis qu'il suscite.

19 h - 22 h, en direct sur notre site internet

- 04/05 – Le Tréport – Ouverture
- **25/06 – Dieppe – Point d'étape**
- 28/07 – Mers-les-Bains—Clôture

I 2 conférences-débats

Pour faire le point sur le contexte national dans lequel le projet s'inscrit.

19 h - 22 h, en direct sur notre site internet

- 21/05 – St-Martin-en-Campagne – La politique énergétique nationale et l'éolien en mer
- 04/06 – Rouen – Vers une filière industrielle de « l'éolien en mer » ?

I 4 ateliers thématiques

Pour approfondir les thèmes-clés du débat

17 h - 21 h, sur inscription

- 28/05 – Cayeux-sur-Mer – Les impacts sur l'environnement
- **12/06 – Dieppe – Les activités et pratiques en mer**
- **07/07 – Le Tréport – Pêche, tourisme, industrie... quel projet de territoire ?**
- 23/07 – Ault – Le paysage et l'identité du territoire



Commission nationale
du débat public

Vous donner la parole
et la faire entendre.

Les événements grand public du débat

| 1 émission de télé

Pour nous adresser au plus grand nombre

- 06/06 – 11h-12h – émission « La Voix est libre », France3 Haute-Normandie, Basse-Normandie et Picardie

| 20 débats mobiles

Pour aller au plus près des citoyens, touristes et habitants.

- 24/04 – Eu - Lycée Anguier
- 25/04 – Le Tréport – Brocante du centre social Ancrage
- 09/05 – Dieppe - Braderie du Pollet
- 16/05 – Eu - Salon du livre
- 22/05 – Eu - Lycée Anguier
- 22/05 – Neuville-lès-Dieppe - Centre Social Oxygène
- 23/05 – Le Tréport - Foire aux moules
- 30/05 – Cayeux – Baie de Somme Kite Surf Challenge
- **27/06 – Dieppe – Solitaire du Figaro**
- Sur les marchés, dans les campings, les lycées, sur les plages...

Les auditions et le débat hors les murs

| Des auditions d'acteurs

Pour entendre, et faire entendre, les points de vue que les acteurs du territoire construisent au cours du débat

Les propositions de cahiers d'acteurs sont attendues jusqu'au 30 juin sur notre site ou par email. Une audition sera organisée autour du 10 juillet, pour permettre à chaque acteur de faire connaître en 20 minutes ses arguments, et les confronter aux questions du public et de la commission.

| 1 exposition itinérante

Pour découvrir le regard de l'artiste vidéaste Aurélie Sement sur le paysage et l'identité du territoire.

Installation vidéo : du 8 au 17 mai – Tréport, à proximité de la poissonnerie municipale

Exposition de photographies

- 19-27 mai : Mairie du Tréport
- **29 mai-26 juin – Service communication de la ville de Dieppe**

| 1 site internet

Pour prolonger et approfondir tous les échanges.

<http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr/>

Facebook : [eolienmer-pdlt.debatpublic](https://www.facebook.com/eolienmer-pdlt.debatpublic)

Twitter : [@eolienpdlt_dp](https://twitter.com/eolienpdlt_dp)



Le programme et les règles

| 2 séquences :

- Quel impact aurait le parc sur les pratiques actuelles, peut-on le limiter ?
- Pourra-t-on assurer la sécurité et comment ?

| Des travaux par table :

- Pour donner à tous l'occasion de s'exprimer
- Pour identifier les questions que le projet soulève, et faire émerger des propositions
- Dans la plus grande sérénité et en toute convivialité

| Une mise en commun

- Pour partager et approfondir les enseignements de l'atelier

| Un temps d'échange libre en fin de réunion

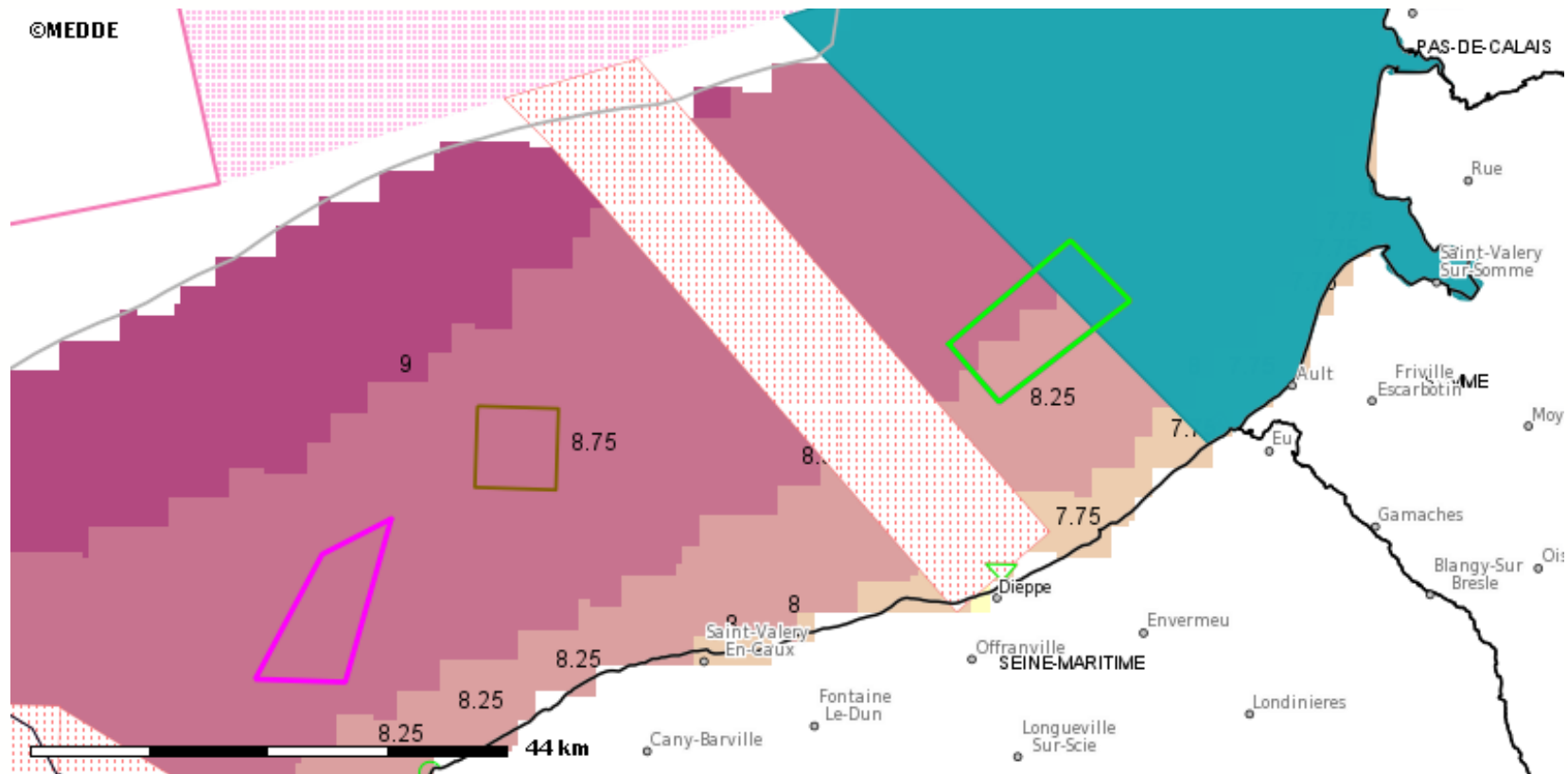
Commission particulière du débat public

François Thomas

Éléments de contexte

- | Un « channel » parmi les voies maritimes les plus fréquentées au monde
- | Un chenal d'accès au port de Dieppe au sud de la zone
- | Un parc naturel qui couvre 20% de la zone du parc

Éléments de contexte



Éléments de contexte

- | Une zone poissonneuse très pratiquée par les pêcheurs (notamment de Dieppe et du Tréport), qui s'opposent fermement à tout projet sur cette zone
- | A ce stade du débat :
 - des citoyens et habitants manifestent dans le cadre du débat mobile leur solidarité avec les pêcheurs
 - certains s'interrogent sur l'**impact** du parc sur cette activité
 - d'autres considèrent que cela pourrait avoir un effet « réserve » positif pour l'environnement, et pour la pêche

Questionnements déjà exprimés

- | Si le parc nuit à l'activité des pêcheurs (et que c'est prouvé), pourquoi l'Etat ne l'implanterait-il pas ailleurs ?
Yves Waret (Cayeux-sur-Mer), débat mobile
- | Les pratiques des « arts traînants » (chalut, drague, etc.) et des arts « dormants » (filet, palangre, ligne, casier, etc.) seront-elles autorisées dans le parc éolien ?
Daniel Convain (Le Crotoy), site internet
- | Quel est le plus large diamètre des fondations « jacket », quelle sera la largeur réelle des couloirs de pêches ?
CRPMEM Nord-Pas de Calais-Picardie (Boulogne sur Mer), site internet
- | Si un bateau en panne tape dans un mât, que se passera-t-il ?
Gérard Bayart (Le Tréport), débat mobile

| **Séquence 1 : Quel impact aurait le parc sur les pratiques actuelles, peut-on le limiter ?**

| Séquence 2 : Pourra-t-on assurer la sécurité et comment ?

| Mise en commun des travaux par table

| Questions diverses

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Haute-Normandie

Olivier Becquet, président
de la commission environnement



Comité Régional des Pêches
Maritimes et des Elevages Marins
de Haute-Normandie

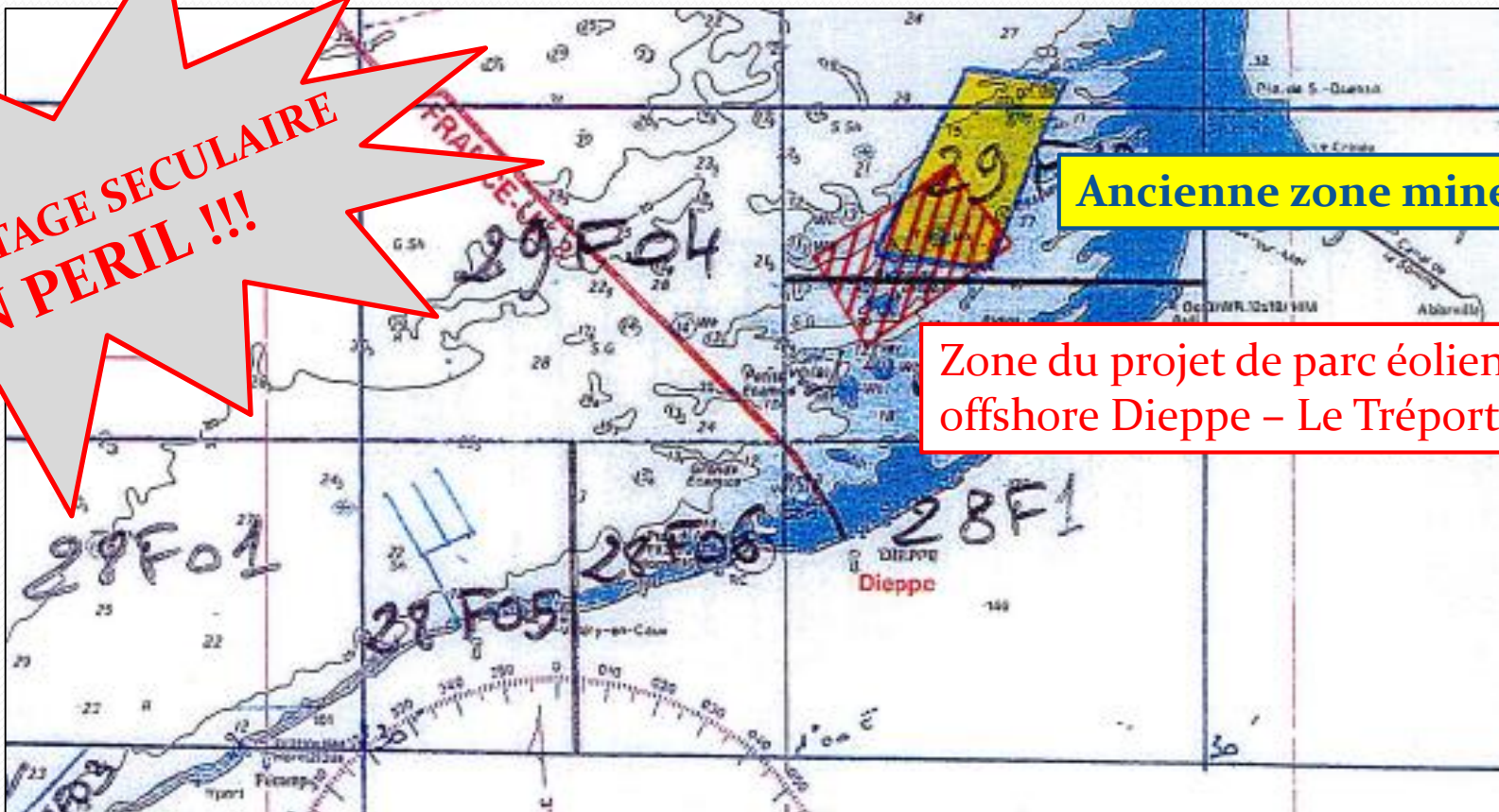


CRPME

Une mosaïque d'écosystèmes
à la **dynamique particulière...**

Point de départ de **la chaîne
alimentaire...!**

**UN HERITAGE SEculaire
EN PERIL !!!**

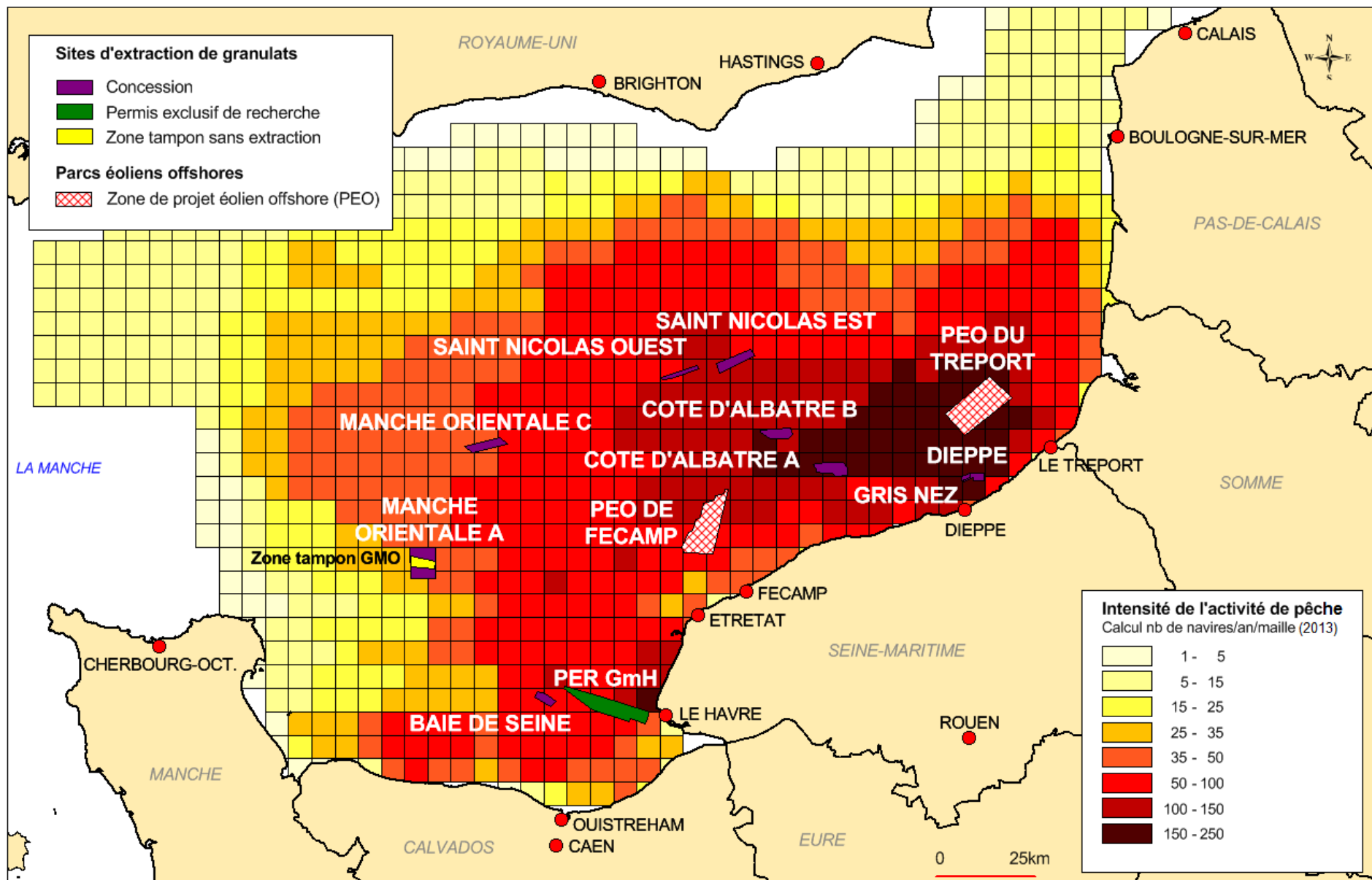


Ancienne zone minée

**Zone du projet de parc éolien
offshore Dieppe - Le Tréport**

Activités offshore superposées sur l'activité de pêche des navires de H.-N. en Manche Est

Couplage des activités offshore avec l'intensité de l'activité de pêche renseignée par mailles VALPENA

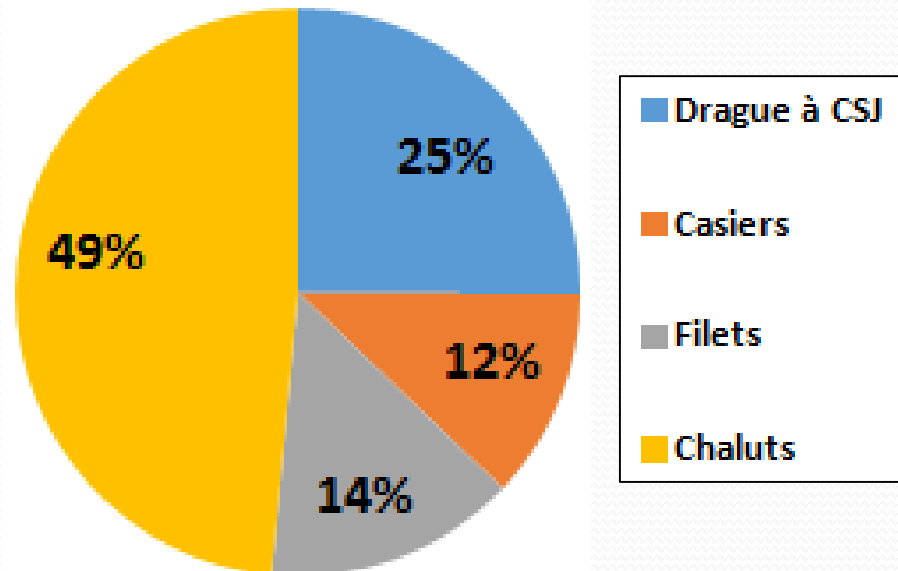


Etat des activités de pêche sur la zone en 2013



CRPMEM HN

- 55 navires
- 1620 tonnes débarquées



CRPMEM NPdC/P

- 46 navires



Vers la disparition du port du Tréport?

- **70 navires** picards et normands présents dans le port du Tréport
- **29 navires** haut-normands localisés au Tréport débarquant **3 731 tonnes de poissons, coquillages et crustacés**.
- Un chiffre d'affaires d'environ **8 millions d'euros** pour les 22 navires haut-normands basés au Tréport
- De nombreux emplois à terre, une activité importante dans le tissu économique de la ville, du département Seine-Maritime et de la région Haute-Normandie
- A cela s'ajoute le chiffre d'affaires de navires picards présents au Tréport.



300 m
1 empl

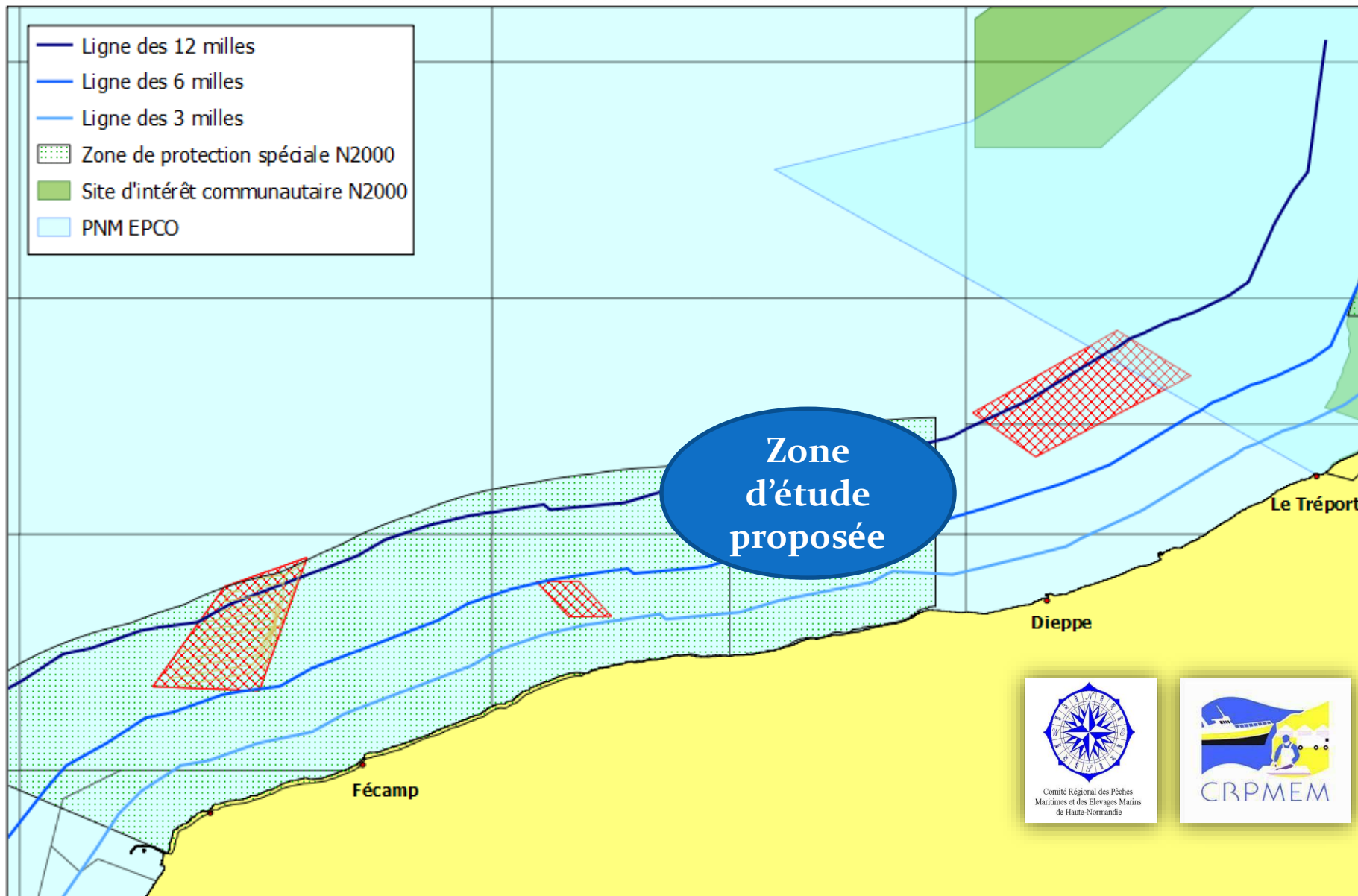
125 emplois
pérennes pour le
parc..!

3 empl
à terre

Impacts du projet sur les activités de pêche

- Perte d'une zone de 80 km² pour les pêcheries
- Impossibilité de travailler dans le parc? → Avis de la GCN
- Champ magnétique dû aux câbles de raccordement entre chaque éolienne et entre le site et la terre
- Perturbation des poissons migrateurs (dits « poissons bleus » : hareng, maquereau, sardine, etc.)
- Danger pour la navigation commerciale, la pêche et la plaisance
- Perturbations importantes pendant la construction du site et pendant le démantèlement
- Modification du fond de la mer par les travaux de forage
- Prétendus récifs artificiels (production de ressource halieutique)

Proposition d'une nouvelle zone



DFDS Seaways

Franck Jourdain, directeur de flotte



Eoliennes en mer Dieppe – Le Tréport

Claude Midi, directeur du développement

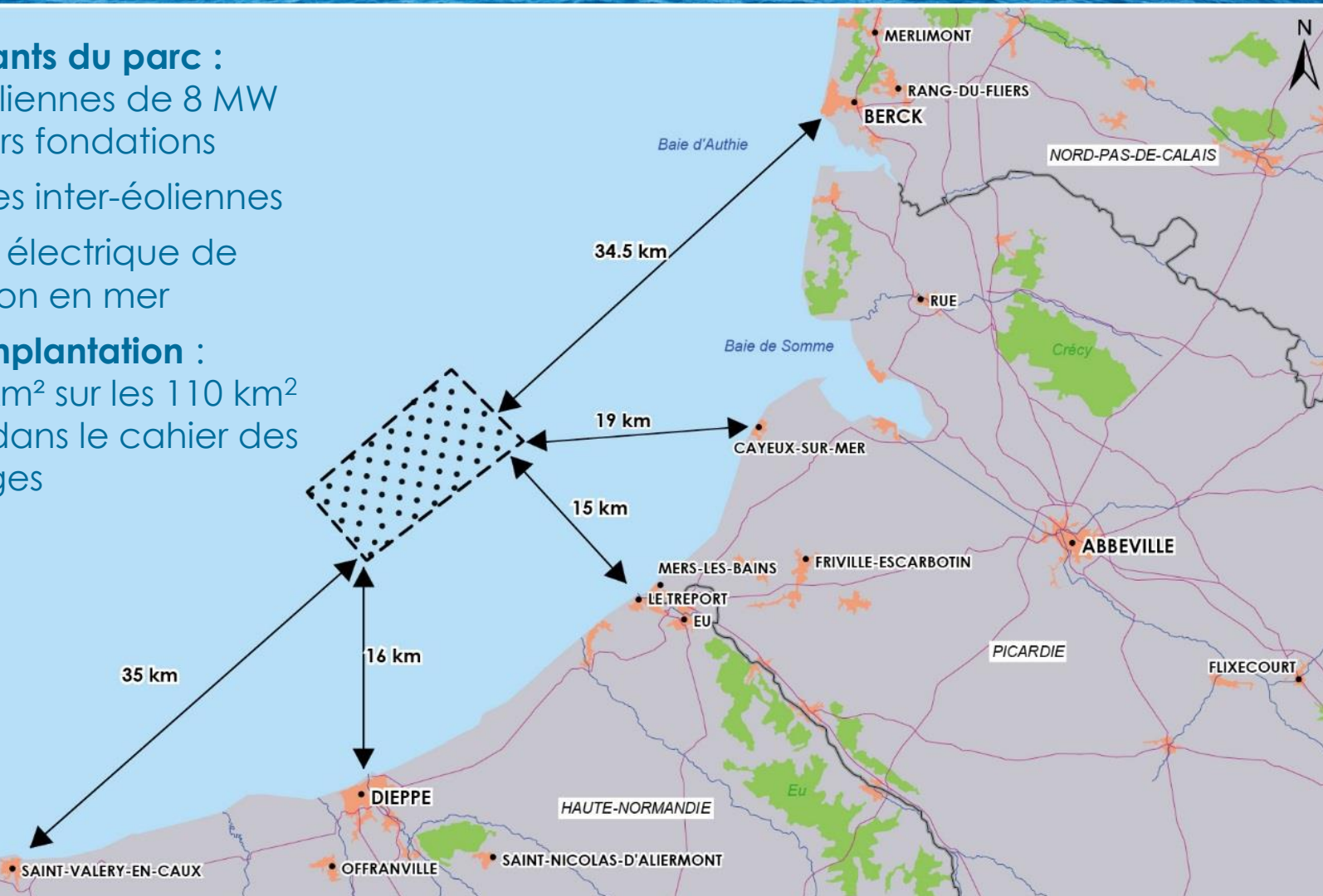
Le projet de parc éolien en mer de Dieppe - Le Tréport

Composants du parc :

- 62 éoliennes de 8 MW et leurs fondations
- Câbles inter-éoliennes
- Poste électrique de livraison en mer

Zone d'implantation :

- 91,5 km² sur les 110 km² fixés dans le cahier des charges



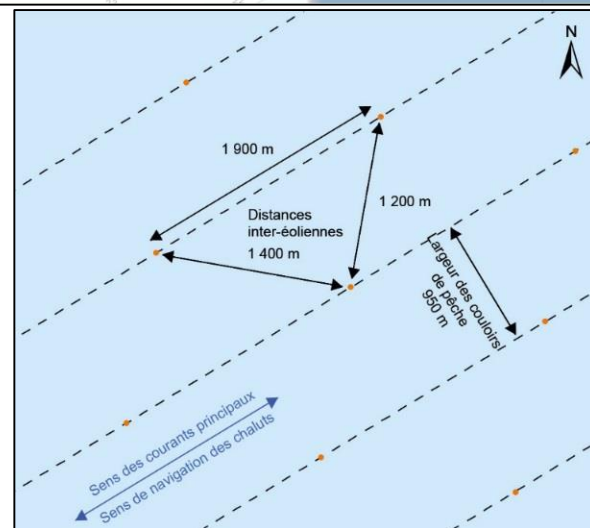
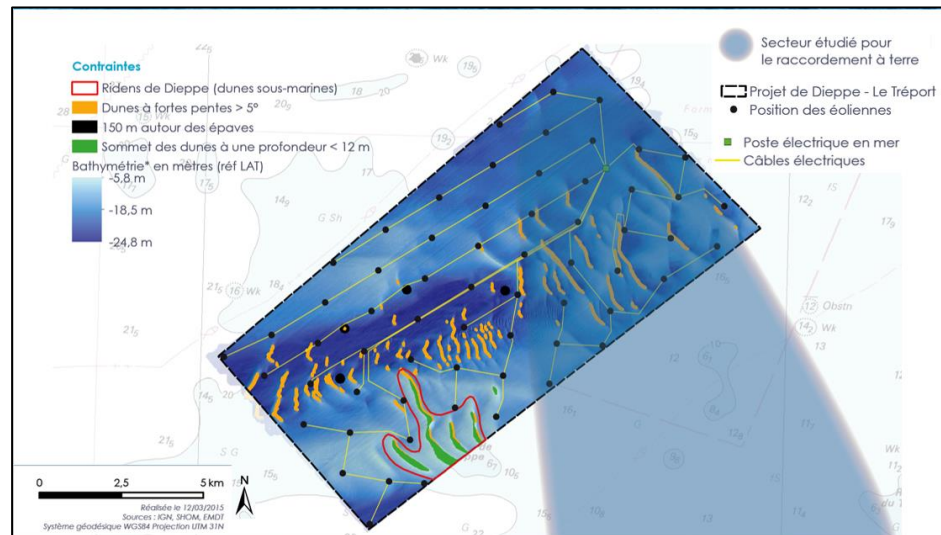
La prise en compte des activités de la mer dans la conception du parc

Les choix techniques retenus pour éviter et réduire les impacts

- Implanter des **éoliennes de grande puissance** (8 MW) pour diminuer leur nombre, l'emprise sur la zone et la durée du chantier.
- Choisir des câbles de tension supérieure (66 kV) pour **diminuer la longueur des câbles sous-marins** (117 km), limiter leur emprise au sol et réduire la durée du chantier.

Une implantation qui prend en compte les activités de la mer, définie avec les parties prenantes:

- L'aménagement de couloirs de pêche d'environ 950 m
- Un schéma de câblage fruit d'une analyse multi-critères
- L'alignement des éoliennes dans le sens des courants dominants, en suivant un réseau de câblage permettant la poursuite des arts trainants sur les parties identifiées
- L'implantation des éoliennes et des câbles en dehors de la zone des Ridens de Dieppe et des épaves pour préserver la biodiversité abritée
- L'enfouissement des câbles à une profondeur de 1,5 m (et suivi régulier de l'enfouissement)
- Le parc naturel marin



Des choix de conception du parc qui ne sont pas arrêtés

- Le schéma de câblage
- La largeur des couloirs
- La position de la poste électrique de livraison en mer
- Le type de fondations
- Le prise en compte du Parc Naturel Marin

Ces décisions seront prises en regard du débat public, des études en phase de levée des risques, et des résultats de l'étude d'impact



Les activités de la mer autour du projet

Un impact limité sur les autres activités de la mer :

Le trafic maritime commercial:

Une zone éloignée des voies de navigation commerciale (à 27 km du rail principal de fret maritime et à 8 km de la liaison de ferry Dieppe – Newhaven)

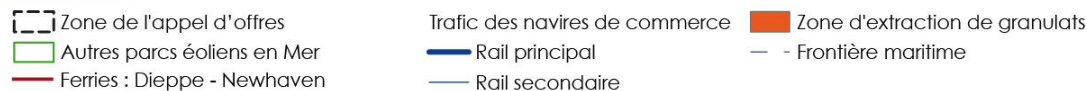
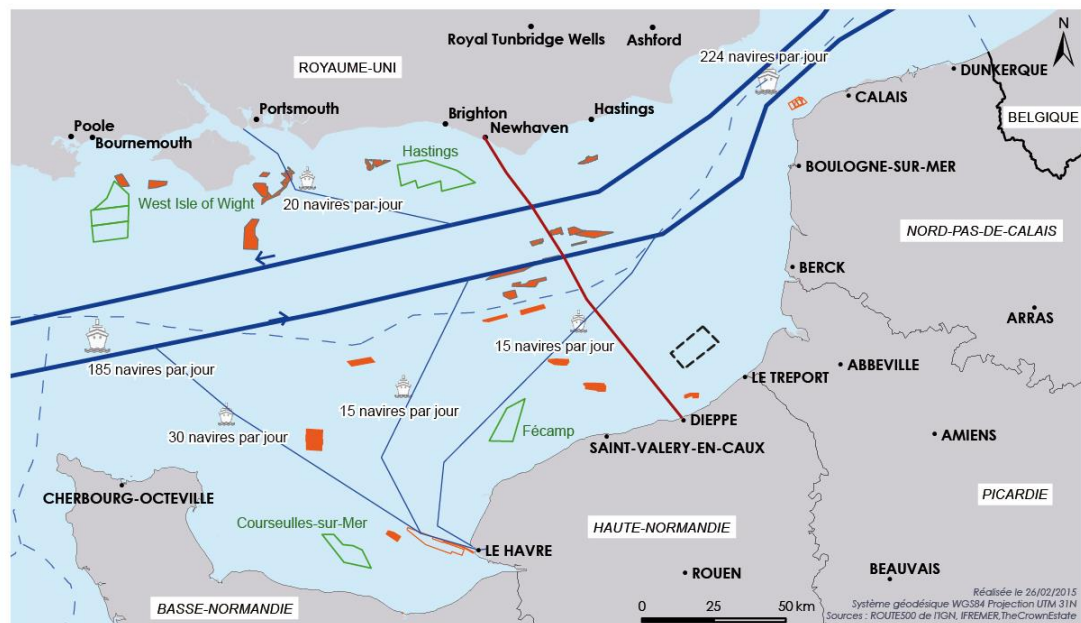
Les activités de travaux maritimes

Pas d'interférences avec les activités d'exploitation de granulats et de clapage

La navigation de plaisance et autres activités nautiques

zone en dehors de la bande côtière des 6 milles nautiques (au sein de laquelle se trouve l'essentiel de la navigation de plaisance et des sports nautiques)

Un point d'attention: la proximité avec la centrale nucléaire de Penly



Les dispositions liées à la navigabilité au sein et aux alentours de la zone sera définie, à l'issue d'une Grande Commission Nautique, par la Préfecture Maritime de la Manche et de la Mer du Nord

→ Propositions à travailler avec les parties prenantes

| **Séquence 1 : Quel impact aurait le parc sur les pratiques actuelles, peut-on le limiter ?**

| Séquence 2 : Pourra-t-on assurer la sécurité et comment ?

| Mise en commun des travaux par table

| Questions diverses

| Séquence 1 : Quel impact aurait le parc sur les pratiques actuelles, peut-on le limiter ?

| **Séquence 2 : Pourra-t-on assurer la sécurité et comment ?**

| Mise en commun des travaux par table

| Questions diverses

Préfet de la région Haute-Normandie

Préfet Maritime

ENCADREMENT GENERAL DES ACTIVITES DANS LES CHAMPS EOLIENS

Document non validé

projet du 10/06/2015 issu de discussions en commissions nautiques.

1/ Les conditions d'accès à la ressource halieutique entrent dans le champ de compétences du préfet de région, en l'occurrence celui de la Haute-Normandie pour le parc éolien en mer de Dieppe - Le Tréport. Le préfet maritime réglemente, quant à lui, la navigation au regard des règles de navigation liées à la prévention des abordages en mer.

2/ Dans le cadre de l'instance de concertation qui a été mise en place pour le parc éolien Dieppe - Le Tréport, un groupe de travail spécifique portant sur la thématique de la sécurité maritime sera constitué et réuni à l'issue du débat public. Ce groupe de travail a notamment vocation à préparer les commissions nautiques qui se réuniront dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations administratives.

3/ Les règles d'usages dans les champs éoliens font l'objet d'un processus itératif d'élaboration entre les acteurs maritimes concernés et sont examinées lors de commissions nautiques.

4/ Pour mémoire, les recommandations de la Grande commission nautique pour le futur parc éolien en mer de Courseulles-sur-mer sont disponibles sur le site Internet du SHOM. L'arrêté du préfet maritime réglementant les usages sera établi sur des règles simples dont un fondement commun aux parcs éoliens de Courseulles-sur-Mer et de Fécamp.

5/ Les activités seront réglementées afin de garantir un niveau de sécurité maritime optimal notamment en permettant l'intervention des moyens d'assistance et de secours. Il convient donc de prendre en compte les situations de détresse et de considérer le cas critique où des moyens de sauvetage (SNSM, HLO) devront aller porter secours aux personnes dans le champ éolien par mauvaises conditions météorologiques ;

Eoliennes en mer Dieppe – Le Tréport

Thomas Bordron, responsable des autorisations

La surveillance de la navigation maritime

- **Garantir la sécurité des navires et de leurs équipages, ainsi que celle des installations côtières**

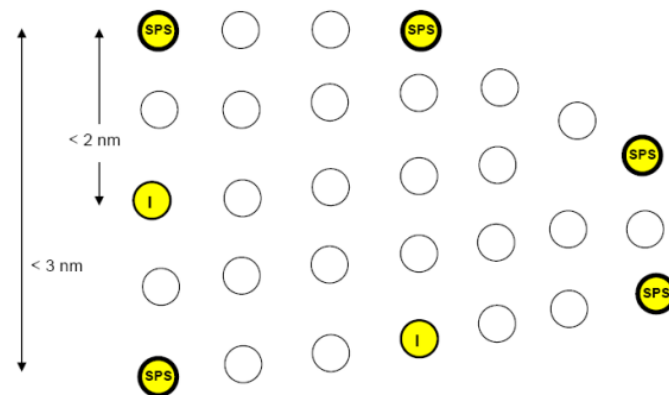
- **Etude de justification des moyens techniques pour assurer la sécurité de la navigation (à remettre en août 2015)**
 - ▶ **Etablir l'état du trafic maritime en Manche**
 - ▶ **Etudier l'impact sur les radars de surveillance de la navigation (fixes et embarqués)**
 - Phénomène de désensibilisation du radars
 - Phénomène de masquage par diffraction du signal
 - Apparition de faux échos

 - ▶ **Des mesures sont envisagées pour éviter, réduire et compenser les impacts sur les radars de surveillance**

Le balisage maritime et aéronautique du parc éolien

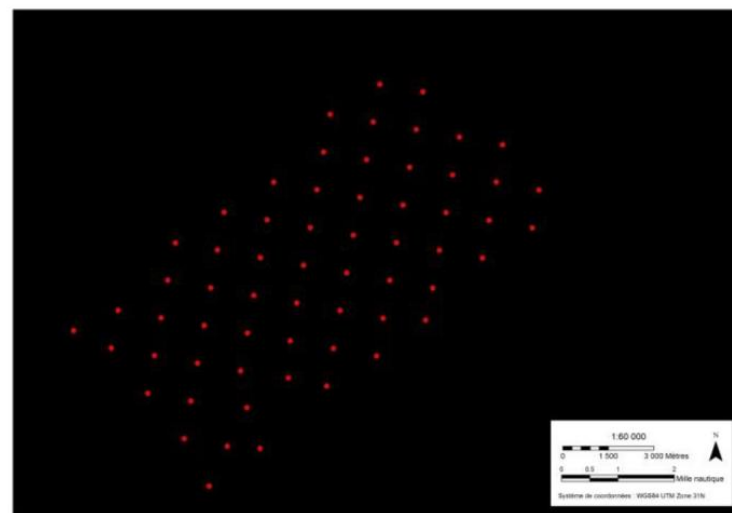
Balisage maritime (AISM O-139)

- Éoliennes de couleur blanche et tronçon du mât de couleur jaune
- Certaines éoliennes périphériques (celles de coin et celles dites intermédiaires) équipées de feux à éclat jaune



Balisage aéronautique (arrêté du 13/11/2009)

- Le jour: chaque éolienne équipée de feux à éclat blanc sur le sommet de la nacelle
- La nuit: chaque éolienne équipée de feux à éclat rouge sur le sommet de la nacelle
- Feux intermédiaires à 45 et 90 m sur la tour (non-visibles depuis la côte)
- Projet d'évolution réglementaire pour limiter l'impact du balisage sur les riverains et sur la faune



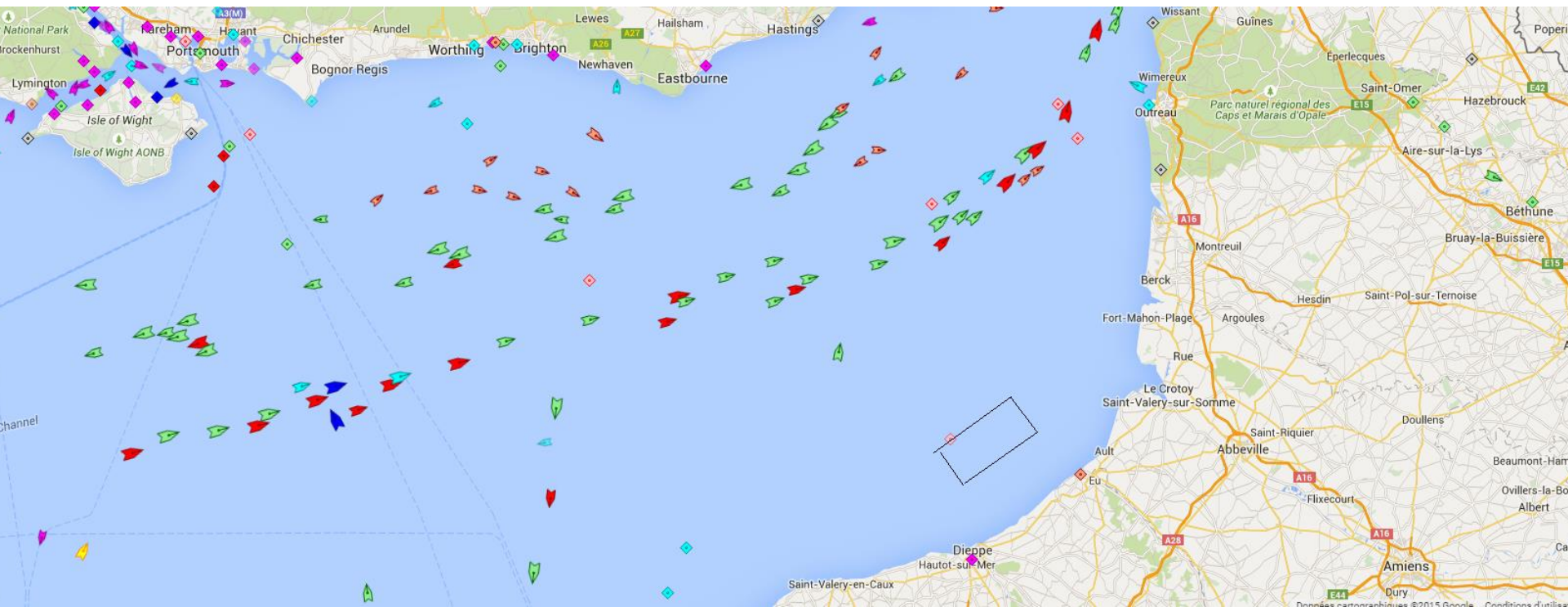
Balisage de nuit conforme à l'arrêté du 13 novembre 2009, actuellement en vigueur

L'analyse des risques et la gestion de l'urgence maritime

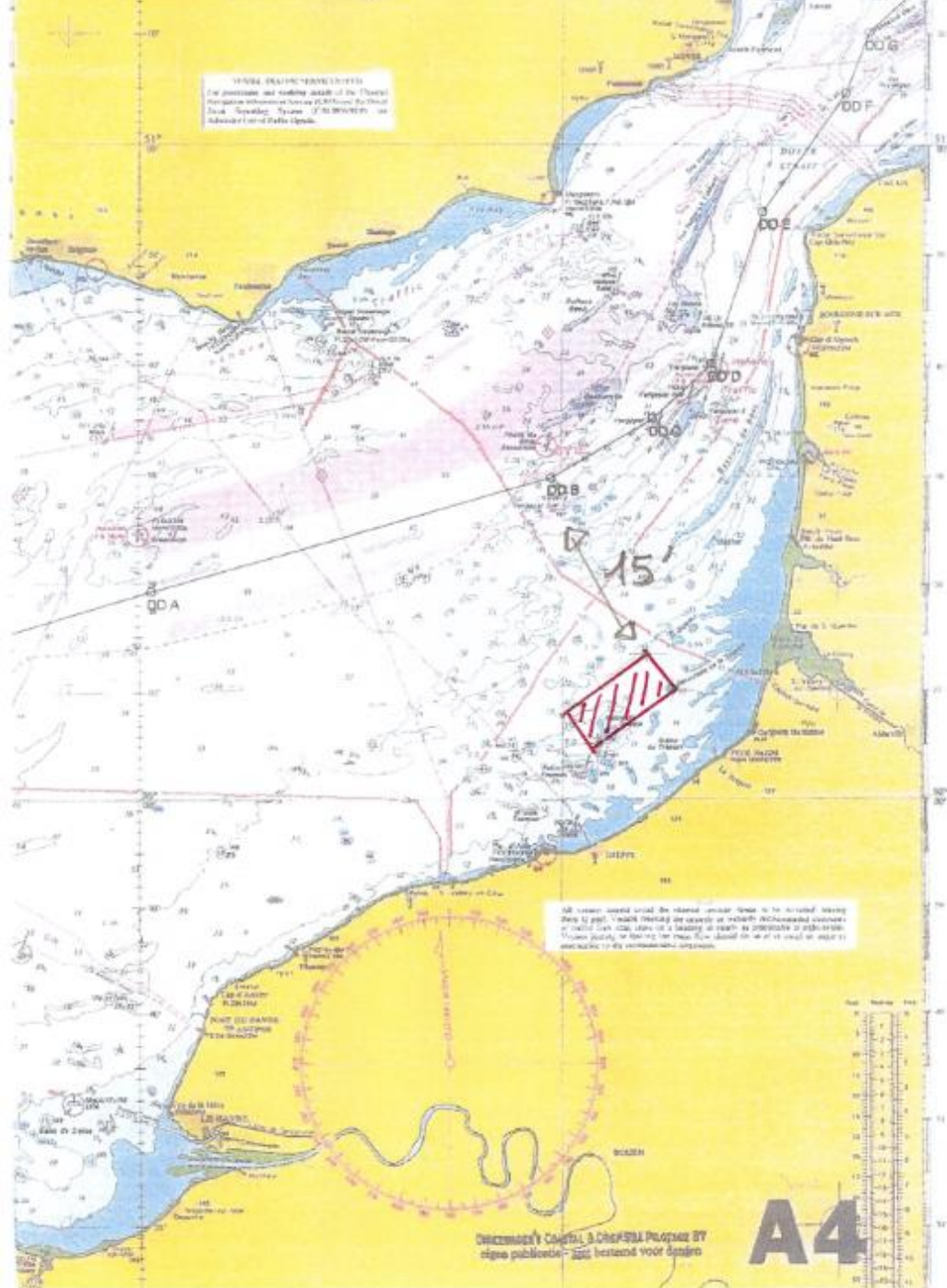
- **La réalisation d'une analyse des risques maritimes prévue dans le cahier des charges de l'appel d'offres, en suivant la méthodologie de l'Organisation Maritime Internationale**
- **Risque « engins explosifs » (UXO)**
 - ▶ Toute opération intrusive sur la zone sera précédée d'une campagne de détection d'engins explosifs
- **Gestion de l'urgence maritime**
 - ▶ **Déterminée par le Dispositif ORSEC Maritime Manche Mer du Nord:** détermine l'organisation des secours et les modalités de direction des opérations
 - ▶ **Rédaction d'un Plan d'Intervention Maritime (PIM) spécifique au parc éolien** en lien avec la Préfecture Maritime Manche Mer du Nord et le CROSS Gris-Nez
 - ➔ Intégré au Dispositif ORSEC Maritime, le PIM prévoit la réponse aux différents scénarii d'accidents et décrit les procédures de secours et de sauvetage

Association française des capitaines de navire

Hubert Ardillon, vice-président



THAMES SHIP CHANNELS
For positions and routing details of the Thames
Navigation Authority's vessels see the Thames
River Shipping System (TRSS) on the
Authority's website.



All vessels should avoid the shallow water area to be avoided during
the 15' period. Vessels should be aware of the 15' period and
avoid the 15' area of a leading or trailing in 200m or 200m or
more. Vessels should be aware of the 15' period and avoid the
15' area of a leading or trailing in 200m or 200m or more.

A4

| Séquence 1 : Quel impact aurait le parc sur les pratiques actuelles, peut-on le limiter ?

| **Séquence 2 : Pourra-t-on assurer la sécurité et comment ?**

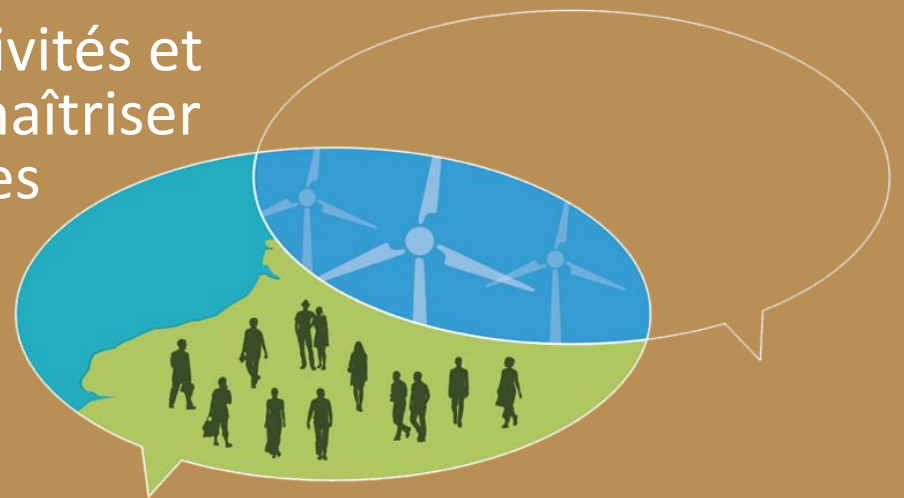
| Mise en commun des travaux par table

| Questions diverses

Atelier thématique

L'impact du projet sur les activités et pratiques en mer : peut-on maîtriser les risques, tout en limitant les contraintes ?

12 juin 2015
17h-21h



- | Séquence 1 : Quel impact aurait le parc sur les pratiques actuelles, peut-on le limiter ?
- | Séquence 2 : Pourra-t-on assurer la sécurité et comment ?
- | **Mise en commun des travaux par table**
- | Questions diverses

- | Séquence 1 : Quel impact aurait le parc sur les pratiques actuelles, peut-on le limiter ?
- | Séquence 2 : Pourra-t-on assurer la sécurité et comment ?
- | Mise en commun des travaux par table
- | **Questions diverses**

Les prochains rendez-vous

25 juin : grande réunion publique à mi-parcours
7 juillet : atelier thématique « quel projet de territoire ? »

Commission Particulière du débat public

Projet de parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport

21 avenue des canadiens, 76420 Le Tréport

Tel. 02 77 23 44 33 - eolienmer-pdlt@debatpublic.fr

<http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr/>

<http://www.facebook.com/eolienmer-pdlt.debatpublic>

https://twitter.com/eolienpdlt_dp



Commission nationale
du débat public

Vous donner la parole
et la faire entendre.